

Communiqué de presse

Reconstruction du pont de Sillery : un lourd chantier sur la RD 944 mais qui s'imposait.

Châlons-en-Champagne, le 10 juillet 2017

Pour d'évidentes raisons de sécurité, la reconstruction du pont de Sillery ne pouvait être reportée ad vitam æternam.

Situé sur la RD 944, entre Reims et Châlons-en-Champagne, dans le territoire de la commune de Sillery, l'ouvrage actuel est en effet un **pont en béton armé datant de 1939** et partiellement reconstruit en 1950.

Or, les résultats de nombreuses investigations et expertises réalisées entre 1999 et 2012 (*), ont tous conclu à **un état préoccupant** du dit ouvrage. À tel point qu'il est aujourd'hui limité à 45 tonnes.

On l'aura compris, la reconstruction de ce pont s'imposait. **Les travaux doivent finalement démarrer fin juillet.**

Mais bien évidemment, il va s'agir de travaux très conséquents qui auront obligatoirement **un impact sur le trafic routier de la RD944** estimé à 20.000 véhicules/jour.

Un trafic routier forcément impacté

Ainsi, **ce chantier qui durera jusqu'en novembre 2018** va nécessiter dans un premier temps la création d'**une déviation provisoire** de la RD 944.

Et si la circulation sera maintenue à double sens, d'inévitables perturbations de trafic sont à prévoir. À savoir :

1^{re} phase (de août à décembre 2017) : création de la déviation provisoire :

- Restriction de la largeur de chaussée avec limitation de la vitesse à 70km/h (mi-septembre à décembre)
- 2 périodes de 2 à 3 jours (en octobre et décembre) durant lesquelles la circulation de la RD 944 dans le sens Reims vers Châlons sera déviée par Sillery

2^e phase (de février à novembre 2018) : démolition et reconstruction de l'ouvrage existant :

- Limitation de la vitesse à 50km/h sur la déviation provisoire

(*)2007 : Transfert de la route nationale RN44 au département de la Marne (RD944)

Pourquoi reconstruire plutôt que réparer ?

L'ouvrage actuel présente des désordres structurels importants venant des infiltrations d'eaux qui, au fil du temps, ont corrodé les aciers des poutres avec éclats du béton.

Les résultats de la vérification structurelle de l'ouvrage concluent à un risque d'instabilité vis-à-vis des charges civiles (hors convois exceptionnels)

En outre, le coût estimatif des travaux de réparation et renforcement de l'ouvrage existant est de plus d'un million d'euros TTC... avec obligation de conserver une limitation de tonnage pour les convois exceptionnels !

Ainsi, le Département a pris la décision de démolir et de reconstruire l'ouvrage, plutôt que de simplement le réparer.

Des ponts provisoires pour assurer le trafic.

Les travaux consistent très exactement en la démolition de l'ouvrage et en la construction d'un ouvrage de type pont mixte « multi-poutres » (tablier en béton armé reposant sur des poutres métalliques).

La particularité du projet est la nécessité, compte tenu du niveau important de trafic de maintenir la circulation le temps de la réalisation des travaux. Voilà pourquoi une déviation provisoire sera réalisée composée d'ouvrages provisoires de type ponts "Bailey" (ouvrage en poutres treillis acier) permettant le franchissement du canal.



Le coût de ce chantier

Le coût de l'opération est de 3 400 000 Euros TTC ; un financement assuré à 100% par le Conseil départemental de la Marne.

Contacts presse :

- Jérôme GORGEOT
gorgeotj@marne.fr
03.26.69.81.65